

N/REF : 5/02/2025 9H54 C:000053 I:00114
V/REF : AC/C11976
V/Email reçu le Mercredi 05/02/2025 à 9H54

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : COPENHAGUE - CPH
1/2/3 SQUARE DE COPENHAGUE
35000 RENNES

Rennes, le 25 Février 2025

Référence Marché : 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 2 COPENHAGUE - M GAUTIER 06 20 41 00 67 00 07 82 63 40 55
ETG 3 - LGT 008659 - PORTE 8659
MOTIF : REPRISE TUYAU EVAC DANS SDB

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 17/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU TUYAU D'ÉVACUATION DE LA SALLE DE BAIN
CONSTAT : AUCUNE NÉCESSITÉ DE REMPLACER L'ÉVACUATION, SIMPLEMENT DE LA
PEINTURE QUI SE DÉCOLLE MAIS AUCUNE FUITE CONSTATÉE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 18/02/25 à 11H15 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 17/02	1	50,00		100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.	Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.						120,00
T.V.A. a 10,00%						12,00
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>132,00</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.